

VILLE d'AJACCIO
CITA' d'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 14

**Avenant n°1 au marché n°2009/92 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio. Lot 3 Etanchéité – couverture.
Autorisation de signature.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2009/128 en date du 29 juin 2009, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché n°2009/92 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – Chemin de Candia à Ajaccio – Lot n°3 Etanchéité couverture.

Le marché a été conclu avec la SARL ISOLA pour un montant de 322 000,00€ HT.

Le présent marché n°2009/92 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio lot n°3 Etanchéité couverture a été attribué en date du 17 juin 2009 par les membres de la commission d'appel d'offres. La maîtrise d'œuvre est assurée par CFL Architecture et les travaux sont en cours de réalisation.

Le présent avenant a pour objet des travaux modificatifs qui résultent d'adaptations techniques en cours de chantier, indispensables pour achever l'exécution des ouvrages, et sont liées à des oublis ou des défauts de conception.

Traitement du joint de dilatation du R+1 du CLSH :

A la demande du Maître d'œuvre, et pour corriger un oubli de conception, fourniture et mise en œuvre d'un profilé alu en protection de l'étanchéité du joint de dilatation à l'étage du bâtiment CLSH en façades nord et sud pour un montant de 1 874,00 € ht.

Isolation de la toiture des forums :

A la demande du Maître d'œuvre, et pour corriger un oubli de conception, mise en œuvre d'une étanchéité isolée sur les forums bordant la grande rue de l'école, en remplacement de l'étanchéité simple prévue initialement pour un montant de 8 194,00 € HT.

L'incidence financière de cet avenant est de 3,12% du montant initial du marché soit un nouveau montant de 332 068,00€HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au marché n°2009/92 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio lot n°3 Etanchéité couverture avec la SARL ISOLA.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de M. François PIERI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20
Vu le Code du travail,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE :
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

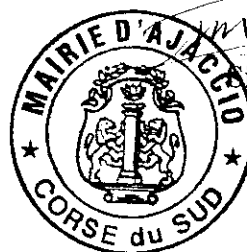
À signer l'avenant n°1 relatif au marché n°2009/92 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire de 11 classes – chemin de Candia à Ajaccio lot n°3 Etanchéité couverture avec la SARL ISOLA.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2012